

Mme HIDALGO, présidente de la SOLIDEO
18 rue de Londres 75009 Paris

M. ESTANGUET, président du COJO
96 boulevard Haussmann 75008 Paris

M. OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès France 75013 Paris

M. TROUSSEL, président du Conseil Départemental,
Hôtel du Département, esplanade Jean-Moulin, 93000 Bobigny

M. HANOTIN, président de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis cedex

M. LECLERC, préfet de Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean-Moulin 93007 Bobigny cedex

M. GUILLAUME, préfet de la région Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris

Saint-Denis, le 21 novembre 2020

Appel pour la programmation et la construction de bains-douches à Saint-Denis

Madame la Présidente, messieurs les Présidents, Messieurs les Préfets,

Les plus de 1500 exilés du campement de la porte de Paris à Saint-Denis ont interpellé les consciences de tous les citoyen.nes par leur lettre parue dans le journal Libération le 4 novembre 2020. Cette lettre vous est aussi destinée et chacun d'entre vous, en ce qui concerne vos compétences, peut et doit **agir pour faire respecter les droits de l'homme fondamentaux de ces concitoyens et arrêter de les soumettre à un traitement cruel, inhumain et dégradant**. Nous en avons assez de voir leurs droits bafoués à l'heure où des milliards d'euros sont dépensés en préparation des Jeux Olympiques de Paris de 2024.

Madame la présidente de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), vous n'êtes pas sans savoir, en tant que maire de Paris et responsable du canal proche de ce campement, que les exilés ont besoin d'avoir, comme tout être humain, un accès quotidien à l'eau potable, à des douches, à des toilettes, à de la nourriture, à des vêtements chauds, à de l'électricité, à des autorisations de travailler et de vivre dans la dignité. Madame la présidente de la SOLIDEO, devant ce drame humain qui se répète depuis des mois, votre responsabilité est en jeu.

La SOLIDEO doit agir et être crédible quand elle annonce faire de ces Jeux Olympiques des jeux « inclusifs ». Pour ce faire, **nous vous demandons de programmer, de co-financer et de livrer, avant 2024, un établissement de type bains-douches à Saint-Denis** à proximité immédiate de la porte de Paris dans votre périmètre de compétence.

Un tel établissement, comparable à ceux existants dans la commune de Paris, ne répondrait pas à tous les besoins mais serait une preuve au moins concrète et durable de jeux olympiques réellement inclusifs. Cet établissement de type bains-douches offrirait plusieurs services publics gratuits pérennes suffisamment dimensionnés (douches, wc, cuisines, salles de repos chauffée, recharges électriques, conciergerie, lave-linges, suivi médical, suivi psychologique, et suivi social dans plusieurs langues, etc.) et de manière complémentaire aux établissements et services des associations du territoire de Plaine Commune. L'eau potable est un bien public et le fonctionnement en régie publique de l'eau potable à Saint-Denis contribuerait à ce projet d'intérêt général de bains-douches.

Monsieur le président du COJO, un tel établissement de type bains-douches donnerait une grandeur à ces Jeux olympiques. La France doit montrer à la communauté internationale que les jeux olympiques ne doivent pas uniquement servir aux sports mais laisser aussi un héritage citoyen local durable. Votre responsabilité est engagée dans ce que ces jeux laisseront comme héritage. Nous savons que vos partenaires privés peuvent être mobilisés et nous vous demandons d'agir pour co-financer ce besoin d'établissement de bains-douches.

Monsieur le Président du département de Seine-Saint-Denis, monsieur le président de Plaine Commune et monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris, nous habitons ce territoire et nous voulons que ces exilés, ainsi que toutes les personnes à la rue, en bidonvilles, et en situation de mal-logement, qui sont aussi nos voisins, puissent exercer leurs droits, être au moins hébergés et vivre dignement ici. Cet établissement de bains-douches répondra à un besoin permanent et il n'existe pas aujourd'hui à Saint-Denis. Il y aura d'autres campements au-delà des jeux olympiques et d'autres personnes auront besoin des services d'un tel établissement à Saint-Denis. Cet établissement sera donc une première réponse, insuffisante mais concrète, à l'un de leur besoin. Nous vous exhortons donc, chacun en ce qui concerne vos domaines de compétence, à soutenir la création d'un établissement de bains-douches, et à le co-financer.

Monsieur le président de la métropole du Grand Paris, nous vous invitons à répondre partout où ce besoin d'établissements publics de bains-douches existe dans la métropole.

Monsieur le président de Plaine Commune, nous rappelons que plusieurs organisations signataires du présent appel ont réussi à ce que le juge des référés du tribunal administratif de Paris, par ordonnance du 5 juin 2020, enjoigne Plaine Commune, ainsi que les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, à installer des points d'eau, des cabines de douche et des sanitaires en nombre suffisant et à renforcer le dispositif de collecte des ordures ménagères. Or, tant que ces douches ne sont toujours pas installées, il est manifeste que Plaine Commune ne respecte pas cette décision de justice.

Messieurs les Préfets, nous vous demandons que l'Etat soutienne cette création d'établissement de bains-douches par tous ses moyens financiers, administratifs et logistiques et nous vous demandons d'agir pour que l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration réponde

aux exilés. Leur demande de travailler légalement est légitime et l'OFII doit y répondre. Nous vous rappelons également que le juge des référés du tribunal administratif de Paris, par ordonnance du 5 juin 2020, vous a enjoint, ainsi que le préfet de Paris, à assurer la distribution, en quantité suffisante, de masques et de gel. Nous vous exhortons à utiliser l'article 32 de la loi Elan du 23 novembre 2018 qui vous donne les moyens de réquisitionner des locaux, y compris des bureaux, pour assurer l'hébergement de toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale. Il serait inadmissible que l'Etat ne prenne pas de nouveau sa part de responsabilité alors qu'il en a les moyens.

Les droits fondamentaux n'attendent pas.

Comptant sur votre diligence et votre citoyenneté, nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, messieurs les Présidents, messieurs les Préfets, l'expression de nos respectueuses salutations citoyennes.

Copies :

M. Peu, député de Seine-Saint-Denis

M. Coquerel, député de Seine-Saint-Denis

Premiers signataires :

Ligue des Droits de l'Homme, section de Plaine Commune et fédération de Seine-Saint-Denis

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples de Saint-Denis

Utopia 56, coordination de Paris

Droit au logement